



**TOUT COMPRENDRE
DES PROJETS
DE PARCS SOLAIRES
SUR LES SITES DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS**

La loi du 17 août 2015 a fixé l'objectif de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030. La France vise la neutralité carbone en 2050 en accélérant le développement des énergies renouvelables.

DÉVELOPPER LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Répondre aux enjeux de transition énergétique nécessite aujourd'hui de développer des surfaces dédiées aux énergies renouvelables.

Pour cela, la Loi de Transition Ecologique pour la Croissance Verte permet aux collectivités locales de rentrer dans le capital social des sociétés portant des projets de production d'énergie renouvelable, par des installations situées sur leur territoire ou à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique local.

En décembre 2016, Calitom, SERGIES et le SDEG 16, trois entités émanant des collectivités territoriales, ont créé ensemble la société SOL'R PARC CHARENTE dans le but de développer des projets solaires sur le département et de participer activement à la transition énergétique sur le territoire.

Un premier partenariat de 5 ha

De par ses compétences, Calitom gère 8 anciens centres de stockage de déchets fermés sur le département qui ont nécessité des travaux de réhabilitation, et qui doivent être suivis pendant 30 ans après leur fermeture selon la réglementation.

Pour valoriser ces sites, trouver une source de financement suite aux lourds investissements consacrés aux travaux de fermeture et de réaménagement réglementaires, Calitom a souhaité implanter des panneaux photovoltaïques.

En 2010, l'appel d'offres lancé pour l'aménagement et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur les sites de Ruffec et de Dirac retient la société ENFINITY PV 15 pour la construction du parc solaire de Ruffec.

En 2016, cette société devenue Sol'R Parc Ruffec aménage et exploite des moyens de production décentralisés d'énergies renouvelables, avec la volonté de participer au développement de l'énergie photovoltaïque à l'échelle départementale.

Pour mener à bien ce projet, Calitom s'est rapproché naturellement du propriétaire des réseaux de distribution publique d'électricité en Charente, le SDEG 16.



FAIRE DE LA CHARENTE UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

et donner du sens aux projets de production d'énergie renouvelable en associant collectivités, citoyens et économie locale.

SOL'R PARC

5 parcs solaires sur le département
19 216 MWh d'électricité /an
l'équivalent de 10 675 habitants

Villognon sud : des terrains utilisés lors de la
devenus impropres à l'exploitation agricole



2022
Mise en exploitation
du parc solaire

3 ha
Surface d'emprise
de l'installation

Ste-Sévère - Valoparc

Plateforme de compostage



2017
Mise en exploitation
du parc solaire

1 260 m²
Surface d'emprise
de l'installation

210 MWh
Énergie annuelle produite

116 habitants
Équivalence consommation
électrique*

Dôme fermé en 2012



2021
Mise en exploitation
du parc solaire

9 ha
Surface d'emprise
de l'installation

6 000 MWh
Énergie annuelle produite

3 330 habitants
Équivalence consommation
électrique*

Ste-Sévère

ET APRÈS ?



UNE OBLIGATION DE SUIVI DES SITES PAR CALITOM

Après avoir réalisé les travaux réglementaires de fermeture et de réaménagement d'un site de stockage de déchets de façon à ce qu'il n'engendre aucun danger ou inconvénient pour l'environnement, la réglementation exige une période de suivi post-exploitation de 30 ans. Cette obligation a pour objectif de surveiller sur le long terme les effets de l'installation sur son environnement : contrôle de la production de lixiviats et de biogaz, entretien des réseaux de collecte et de traitement des rejets, entretien des fossés d'eaux de pluie, contrôle des eaux souterraines...



UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE 30 ANS AVEC SOL'R PARC

Un bail emphytéotique administratif de 30 ans a été conclu avec SOL'R PARC CHARENTE pour l'exploitation des centrales.

En fin de période d'exploitation, SOL'R PARC CHARENTE démantelera le parc solaire et retirera tous les éléments.

Les panneaux seront recyclés, une part du prix des panneaux étant dédié au recyclage final.

construction de la LGV,

3 500 MWh
Énergie annuelle produite

1 940 habitants
Équivalence consommation
électrique*



Ruffec, site fermé en 2005



2016

Mise en exploitation
du parc solaire

17 500 m²

Surface d'emprise de
l'installation

3 500 MWh

Énergie annuelle produite

1 944 habitants

Équivalence consommation
électrique*

Rouzède, site fermé en 2009



2020

Mise en exploitation
du parc solaire

20 000 m²

Surface d'emprise
de l'installation

6 000 MWh

Énergie annuelle produite

3 330 habitants

Équivalence consommation
électrique*

**Hors chauffage = 1,8 MWh/habitant*

DES PANNEAUX RECYCLÉS À 85%

La loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) oblige les vendeurs de panneaux photovoltaïques à financer et assurer le traitement et le recyclage de leurs produits.

SOREN gère la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques arrivés en fin de vie au bout de 40 ans de production pour toute la France.

Le recyclage des modules à base de silicium cristallin

consiste en un simple traitement thermique servant à séparer les différents éléments du module photovoltaïque et récupérer les cellules photovoltaïques, le verre et les métaux (aluminium, cuivre et argent).

Les panneaux photovoltaïques sont recyclables à plus de 85%.



LA GARANTIE DE PROJETS TERRITORIAUX

3 ACTEURS : UNE VOLONTÉ COMMUNE DE DÉVELOPPER L'ÉNERGIE SOLAIRE



Mise en service de la 1^{ère} réalisation commune à Ruffec en 2017. De gauche à droite : MM. Villat, Bolvin, Mme Bonnefoy, MM. Julien, Lardeau, Coq et Pichon



Lancement de la 5^{ème} réalisation commune en mai 2022 à Villognon Sud.

SOL'R PARC CHARENTE,
une SAS au capital de
5 000 € détenue à 60% par
SERGIES, 20% par Calitom et
20% le SDEG16.

Cette société a vocation
à porter des projets sur
le territoire charentais
en partenariat avec
des collectivités ou des
entreprises. Elle assure
des opérations cohérentes
au profit de la transition
énergétique en concertation
avec le territoire.

Calitom, SERGIES et le SDEG 16 - trois entités émanant des collectivités territoriales - ont le souhait de créer ensemble sur le territoire charentais des projets d'énergies vertes. Chacune de leurs côtés, de par leurs compétences complémentaires, ont affirmé la volonté de développer des projets en lien avec les énergies renouvelables.

• CALITOM

Le syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente

Créée en 1997, Calitom est une collectivité publique ayant pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers de Charente (366 communes). Calitom gère à ce titre 43 équipements dont 7 centres de stockages de déchets fermés.

• SERGIES

Filiale à 100 % du Groupe SORÉGIÉS, SERGIES est un **acteur public majeur de la production d'énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine**. Créée en 2001 par la volonté des 265 communes adhérentes au Syndicat ÉNERGIES VIENNE, SERGIES met son savoir-faire au service des énergies vertes par l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisés, ainsi que par la promotion de la maîtrise de la demande en énergie. Installée à Poitiers, SERGIES se positionne comme l'investisseur local qui agit pour un développement concerté des projets de production d'énergie d'origine renouvelable.

À son actif : 15 parcs éoliens sur toute la France • Plus de 67 ha de panneaux photovoltaïques exploités • L'équivalent de la consommation électrique de 279 000 habitants hors chauffage (1 800 kWh/habitant) • 150 000 tonnes de CO² économisées annuellement.

• Le SDEG 16,

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Charente

Avec plus de 85 ans d'existence, le SDEG 16 a pour vocation de construire, développer, renforcer et enfoncer les réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunications en Charente ainsi que l'amélioration de l'éclairage public et plus récemment les bornes pour les véhicules électriques. En tant que 3^{ème} investisseur public, **le SDEG 16 est un acteur important dans la transition énergétique**, voire moteur pour aider ses adhérents à réduire de manière significative leur facture d'électricité tout en réduisant les émissions de CO².

D'AUTRES PROJETS À VENIR

ACTEUR PUBLIC CHARENTAIS AU SERVICE DES COLLECTIVITES

Dans le cadre du partenariat de Sol'R Parc et afin de poursuivre le développement de l'énergie solaire en Charente, plusieurs projets sont en cours.

En cours de travaux

VILLOGNON NORD (mise en service en 2024)

Ce projet est situé sur un délaissé de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux, à la limite communale de Villognon et de Luxé.

Surface couverte en module photovoltaïque : 92 299 m² / Puissance : 11,84 MWc / Energie annuelle produite : 14, 296 GWh/an

Soit la consommation électrique (hors chauffage) de 7 942 habitants/an

POULLIGNAC (mise en service en 2024)

Le projet sera mis en place sur les deux anciens dômes de déchets fermés en 2007 et sur la partie nord du site (ancienne ferme).

Surface couverte en module photovoltaïque : 120 000 m² / Puissance : 13 MWc / Energie annuelle produite : 15, 860 GWh/an

Soit la consommation électrique (hors chauffage) de 8 810 habitants/an

En projet

CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Cette centrale au sol serait construite en partie sur une carrière et sur une ancienne décharge exploitée par Calitom.

Puissance estimée : 11 MWc / Energie annuelle produite : 13 GWh/an

Soit la consommation électrique (hors chauffage) de 7 220 habitants/an

GENTÉ

Ce projet est situé sur une ancienne base aérienne qui devra faire l'objet d'une dépollution avant l'installation de la centrale.

Surface couverte en module photovoltaïque : 14 635 m² / Puissance : 3,2 MWc / Energie annuelle produite : 3,9 GWh/an

Soit la consommation électrique (hors chauffage) de 2 180 habitants/an

